

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2007

TRAVAIL, EMPLOI, POUVOIR D'ACHAT - (n° 4)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 196 Rect.

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 6

Dans l'alinéa 41 de cet article, supprimer les mots :

« , s'il y a lieu, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.